

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE
SEANCE du 05 avril 2017

Convocation : 28 mars 2017

Etaient présents : Rémy PASQUET, Christophe MAGNIEN, Jacqueline BERLIN, Gilbert COURTOIS, Raymonde DRAGNE, Séverine MORLET, Evelyne LECROT, Karen GAUDET, Gérald GUYOT

Etaient absents : Bernadette ROBLIN (pouvoir à Jacqueline BERLIN), Emmanuel BERTHON (pouvoir à Evelyne LECROT), Pascal BONDOUX, Elodie VINCENT, Thierry GOUNOT, Martine PIERRE.

Karen GAUDET a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le cinq avril deux mil dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2017
- 2/Nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération n° 2015-18 « création du budget annexe » par « création du budget annexe : lotissement du bourg avec assujettissement à la TVA
- 3/Tarifs communaux
- 4/Vote des budgets primitifs 2017 : principal, assainissement, photovoltaïque, lotissement
- 5/ Vote des quatre taxes
- 6/ positionnement sur les statuts de la communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges
- 7/ Transfert actif passif du skate-Park de la CCLNB dans le patrimoine de la commune
- 8/Subventions aux associations y compris associations des parents d'élèves de saint Martin d'Heuille
- 9/ Subventions : demande pour
 - * Achat tablettes
 - * Achat matériels et équipements sportifs
- 9/ Elections présidentielles : établissement du tableau de présences des élus
- 10/ Election présidentielle : tableau présence des élus
- 11/ Questions diverses
 - * indemnités alloués au comptable
 - * déclaration de vacance du poste de Madame MARONNAT Sylvie

□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 20 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

□□2 - Délibération qui annule et remplace la délibération n°2015-18 création du budget annexe : Lotissement du Bourg auquel s'ajoute l'assujettissement des opérations à la TVA.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler et de remplacer la délibération n° 2015-18 « création d'un nouveau lotissement » par la nouvelle délibération « création d'un nouveau lotissement avec assujettissement à la TVA.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette nouvelle délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2017-20

□□3 - Tarifs communaux

Monsieur le Maire propose une augmentation sur les tarifs du cimetière pour concession 50 ans et perpétuité

Les tarifs concernant les concessions au cimetière, columbarium et jardin du souvenir sont les suivants :

- * Concession au Cimetière communal :
 - 185 € pour 30 ans,
 - 210€ pour 50 ans proposition **230 €**
 - 280 € pour concession à perpétuité

- * Columbarium :
 - 330 € pour 15 ans ;
 - 660 € pour 30 ans ;
 - location 1 an : 102 €

- * Jardin du Souvenir : Dispersion des cendres : 20 € - Autre urne : 71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

Délibération n° 2017-21

□□4 - Vote des budgets primitifs : principal, assainissement, photovoltaïque, lotissement

Principal :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif, chapitre par chapitre. Il ressort de la présentation :

□ **Section de fonctionnement :**

Budget en suréquilibre en dépenses : **348 919.40 €**
en recettes : **724 646.10 €**

□ **Section d'investissement**

s'équilibre en dépenses et en recettes à **689 789.18 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2017-22

Assainissement :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif, chapitre par chapitre. Il ressort de la présentation :

□ **Section de fonctionnement :**

Budget en suréquilibre en dépenses: **42 989.36 €**
en recettes : **43 451.00 €**

□ **Section d'investissement**

s'équilibre en dépenses et en recettes à **19 122.63 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2017-23

Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif, chapitre par chapitre. Il ressort de la présentation :

□ **Section de fonctionnement** :

Budget en suréquilibre en dépenses : **14 900.10 €**
en recettes : **97 022.44 €**

□ **Section d'investissement**

s'équilibre en dépenses et en recettes à **14 647.03 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2017-24

Lotissement du Bourg

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif, chapitre par chapitre. Il ressort de la présentation :

□ **Section de fonctionnement** :

Budget en suréquilibre en dépenses : **337 690.00 €**
en recettes : **397 945.00 €**

□ **Section d'investissement**

s'équilibre en dépenses et en recettes à **261 766.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2017-25

□□5 - **Vote des quatre taxes**

Le taux des taxes communales reste inchangé par rapport à l'année 2016.

Les quatre taxes se répartissent ainsi :

- ° taxe d'habitation : 19,73 %
- ° taxe foncière sur le bâti : 14,87 %
- ° taxe foncière sur le non bâti : 57,36 %
- ° la C.F.E : 23,54 %

Produit attendu : **239 518 €**

Le reversement du Fonds national de garantie de ressources s'élève à **52 806 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le taux des taxes communales à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2017-26

□□6 - 1 / Positionnement sur les statuts de la communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération prise par la communauté de commune sur le projet de statuts proposé par le Président. Le conseil municipal doit se prononcer sur le contenu de cette délibération et doit prendre la même délibération pour valider le contenu de la délibération prise par la communauté et la commune.

Après avoir entendu cet exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide d'approuver la délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2017-27

2/ DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire expose que la communauté a pris la délibération suivante : Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la rédaction de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ».

Le conseil municipal doit se prononcer sur le contenu de cette délibération et doit prendre la même délibération pour valider le contenu de la délibération prise par la communauté, il doit y avoir concordance entre la délibération prise par la communauté et la commune.

Après avoir entendu cet exposé de Monsieur Le maire, le conseil municipal décide d'approuver la délibération.

Délibération n° 20107-28

3/ L'intérêt communautaire de l'action sociale

Monsieur le Maire expose que la communauté a pris la délibération suivante : Suite à un travail collectif en groupe de travail « action sociale » et en bureau communautaire, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la rédaction de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire ».

Le conseil municipal doit se prononcer sur le contenu de cette délibération et doit prendre la même délibération pour valider le contenu de la délibération prise par la communauté de communauté, il doit y avoir concordance entre la délibération prise par la communauté et la commune. Après avoir entendu cet exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide d'approuver la délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2017-29

□□7 - Transfert actif passif du Skate Park de la CCLNB dans le patrimoine de la commune

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la communauté de communes des Bertranges à la Nièvre ayant compétence de gestion de quatre équipements sportifs (skate-park, piste de BMX et salle des arts martiaux) dont elle a assuré la création, il est proposé de restituer ces équipements aux communes d'implantation concernées à compter du 01/07/2017. Le conseil doit se prononcer sur le contenu de cette délibération et doit prendre la même délibération pour valider le contenu de la délibération prise par la communauté, il doit y avoir concordance entre la délibération prise par la communauté et la commune. Après avoir entendu cet exposé de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2017-30

□□8- Subventions aux associations y compris associations des parents d'élèves de St Martin d'Heuille

Le Conseil adopte, les propositions de subventions présentées par le Maire :

- CFA : 50€
- CAUE : 100€
- TGV Grand Centre : 50€
- Gym 2000 : 150€
- Comité des Fêtes : 400€
- Camosine : 100€
- Genêts d'Or : 150€
- RN7 2x2 voies : 80€
- ASGU : 100€
- Association parents d'élèves : 60 €
- Association chasse de Saint Martin d'Heuille : 80 €

Soit la somme globale de **1 320€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces subventions à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2017-31

□□9- Subventions

1/ Achat tablettes pour école

Monsieur Le Maire propose au conseil le projet sur l'achat de tablettes pour l'école de Saint Martin d'Heuille avec le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	%
TOTAL DEPENSES	5 500.00	100
RESSOURCES		
SUBVENTION ERDF	500.00	9.09
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	3 000.00	54.54
AUTOFINANCEMENT	2 000.00	36.37
TOTAL RESSOURCES	5 500.00	100

Délibération n° 2017-32

2/ Achat matériels et équipements sportifs

Monsieur le Maire expose au conseil le projet d'achat d'équipement fitness extérieur et propose le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES	HT	%
TOTAL DEPENSES	12 497.00	100
RESSOURCES		
SUBVENTION CNDS	6 248.00	50
DCE	1 000.00	8
AUTOFINANCEMENT	5 249.00	42
TOTAL RESSOURCES	12497.00	100

Après en avoir entendu cet exposé au conseil, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité, le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire à déposer dans les meilleurs délais les dossiers de demande de subventions auprès des services compétents et à signer tous les documents afférents à ce dossier et à faire exécuter les travaux.

Délibération n° 2017-33

□□10 - Election présidentielle : Tableau de présence des élus pour les deux tours 23 avril et 07 Mai 2017

Monsieur le Maire propose deux tableaux de présence au Conseil Municipal pour les élections

□□11- Questions diverses

1/ Concours du receveur municipal

Monsieur le Maire propose au conseil d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 10983 précité et sera attribuée à Béatrice VINCON, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

10 votes POUR - 1 ABSENTION

2/Monsieur PASQUET fait un point sur le départ en retraite de Madame MARONNAT le 11 mai 2017 et propose et déclare une vacance de son poste à cette date.

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités. La séance est levée à 23h45.

Table des délibérations

2017-20 : délibération qui annule et remplace la n°2015-18

2017-21 : Vote des tarifs communaux

2017-22 : Vote du budget primitif principal

2017-23 : Vote du budget primitif assainissement

2017-24 : Vote du budget primitif photovoltaïque

2017-25 : Vote du budget lotissement du bourg

2017-26 : Vote des quatre taxes

2017-27 : Vote des statuts de la communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges

2017-28 : Définition de l'intérêt communautaire de la Voirie

2017-29 : Définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale

2017-30 : Restitution des compétences optionnelles aux communes membres

2017-31 : Vote des subventions aux associations

2017-32 : Plan de financement achat tablettes

2017-33 : Plan de financement fitness

2017-34 : Concours du receveur municipal

**Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents**

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		